



Secrétariat Général de la Ville de  
Paris  
Délégation Générale au Grand  
Paris

**2022 DGGP 14** : Signature de deux conventions de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain avec la Métropole du Grand Paris (rue de Vaugirard - 15<sup>ème</sup>, 1 299 563€ / Grands Boulevards – Paris Centre – Paris 9<sup>ème</sup> - Paris 10<sup>ème</sup>, 261 250€)

### PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dès sa création, la Métropole du Grand Paris s'est résolument engagée pour le développement et la promotion de la mobilité durable. Le Conseil Métropolitain a notamment adopté à l'unanimité le 9 juillet 2021, la mise en place d'un Plan Vélo Métropolitain doté d'un budget annuel de 10M€. Il s'agit de composer huit axes vélos structurants traversant 65 communes représentant 200 km d'itinéraires.

Ce plan doit rendre possible les déplacements quotidiens à vélo grâce au renforcement du maillage entre les différents aménagements cyclables du territoire métropolitain.

A ce titre, deux projets de pérennisation de pistes cyclables provisoires à Paris ont été retenus par délibération du conseil métropolitain de février 2022 pour un montant total de 1 560 813€.

Les travaux de la rue Vaugirard (15<sup>ème</sup>) sont estimés à 3 465 500€ et la participation financière de la métropole s'élève à 1 299 563€ soit 38% du coût de l'opération. Celui-ci correspond à un tronçon de la ligne 2 du Vélopolitain reliant Issy-les-Moulineaux à Gennevilliers Les Courtilles/Argenteuil.

Les travaux de la piste cyclable des Grands Boulevards entre la Place de la République et le Boulevard des Italiens (Paris Centre – Paris 9<sup>ème</sup> - Paris 10<sup>ème</sup>) s'élèvent à 2 375 000€. La participation de la MGP est de 261 250€ soit 11% du coût de l'opération. Celui-ci correspond à un tronçon de la ligne 1 du Vélopolitain qui relie Rueil Malmaison à Noisy-le-Grand.

Ces investissements contribueront à la transformation écologique et à la résilience de notre territoire conformément aux ambitions du Plan Vélo 2021-2026 de la Ville de Paris et des Plans Climat Air, Énergie de la MGP et de Paris.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à signer avec la Métropole du Grand Paris les deux conventions annexées au présent document.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris



**2022 DGGP 14** : Signature de deux conventions de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain avec la Métropole du Grand Paris (rue de Vaugirard - 15<sup>ème</sup>, 1 299 563€ / Grands Boulevards – Paris Centre – Paris 9<sup>ème</sup> - Paris 10<sup>ème</sup>, 261 250€)

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la communication 2021 SG 84 relative à l'adoption du Plan Vélo 2021-2026 présentée en séance du Conseil de Paris de novembre 2021 ;

Vu les décisions de demande de subventions de la Ville de Paris à la Métropole du Grand Paris en date du 19 janvier 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 15 février 2022 n°CM2022/02/15/13 attribuant à la Ville de Paris deux subventions d'investissement au titre du Plan Vélo Métropolitains pour un montant total de 1 560 813€ ;

Vu le projet de délibération --- du Conseil de Paris en date des --- par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Métropole du Grand Paris deux conventions de financement de subventions pour deux aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement de Paris Centre en date du --- ;

Vu l'avis du conseil du 9<sup>ème</sup> arrondissement en date du --- ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement en date du --- ;

Vu l'avis du conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement en date du --- ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère

**Article 1** : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Métropole du Grand Paris la convention de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain pour le projet de pérennisation de la piste cyclable provisoire de la rue de Vaugirard (15<sup>ème</sup>) pour un montant de 1 299 563€.

**Article 2** : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Métropole du Grand Paris la convention de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain pour le projet de pérennisation de la piste cyclable provisoire des Grands Boulevards entre la Place de la République et le Boulevard des Italiens (Paris Centre, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>) pour un montant de 261 250€.

**Article 3** : Les recettes seront inscrites sur le budget de la Ville de Paris pour les exercices 2022 et suivants.